

Encourager des mobilités quotidiennes moins polluantes

Le Département est engagé de longue date dans une politique active de déploiement des voies vertes qui répond aux enjeux d'aménagement du territoire, d'attraction touristique et d'amélioration du cadre de vie des Saône-et-Loiriens. L'articulation du prochain Schéma directeur des voies vertes avec le Plan environnement offre d'encourager les Saône-et-Loiriens à pratiquer le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Doter le territoire d'un réseau de voies vertes unanimement reconnu

Après trois schémas directeurs successifs pour dynamiser l'économie touristique locale en développant le réseau des voies vertes et bleues, le Département a désormais atteint l'objectif qu'il s'était fixé. Le réseau structurel des voies vertes de Saône-et-Loire propose 280 km d'itinéraires, dont 55 km de Voies bleues et 63 km labellisés Tourisme et Handicap, répartis sur quatre axes stratégiques :

- **La Voie bleue** le long de la Saône, dénommée Voie bleue Moselle-Saône à vélo
- **La Voie bressane**, sur l'axe Chalon-sur-Saône / Louhans / Lons-le-Saunier
- **Le Canal du centre**, entre Chalon-sur-Saône et Digoïn
- **L'itinéraire Loire**, sur l'axe national V71 en amont de la renommée Loire à vélo.

Aujourd'hui, les infrastructures de Saône-et-Loire dont la fréquentation annuelle avoisine le million de passages, sont unanimement reconnues. Le Département reste néanmoins très sollicité par les territoires afin de réaliser de nouvelles sections. Pour conserver les effets positifs sur l'image et l'attractivité du territoire, il doit de plus renforcer sa politique d'entretien. Le Département est donc engagé dans la réalisation d'un **nouveau schéma des voies vertes** qui propose 150 km de voie supplémentaire.

En réponse aux enjeux du Plan environnement, des liaisons vers les centres bourgs seront créées pour concilier la mobilité liée au tourisme et au loisir avec le vélo comme moyen de transport quotidien à part entière.

Adapter les voies vertes pour leur usage dans le cadre des déplacements quotidiens

La réalisation du Plan environnement du Département, les initiatives locales et les remontées des besoins et usages en matière de déplacements doux, introduisent de nouvelles perspectives. Le futur schéma départemental des voies vertes a pour objectif de mailler le territoire autour d'axes ayant un intérêt stratégique départemental voire interdépartemental.

Il prend aussi en compte **l'intérêt local, la mobilité de courte distance et les déplacements quotidiens** pour les loisirs bien sûr, mais aussi pour faire ses achats ou se rendre à son travail.

54 % des actifs de Saône-et-Loire⁴ habitent à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail. 63 % des habitants résident à moins de trois kilomètres d'un ensemble relativement complet de services et de commerces de proximité. Ils sont 75 % à moins de cinq kilomètres et 29 % à moins d'un kilomètre.

La pratique du vélo reste faible sur le territoire. Aucune catégorie d'occupation principale ne se dégage vraiment. Chaque territoire est unique.

Mais, pour faire du vélo, il faut en posséder un. Il faut aussi des services et des itinéraires moins exposés au trafic routier, plus directs vers les centres bourgs, les grands équipements ou les parkings relais. Il faut en outre pouvoir s'appuyer sur un réseau d'ateliers de proximité pour la réparation, l'entretien et l'animation autour du vélo, secteur d'activité qui profite pleinement aux salariés en insertion professionnelle.

⁴ Données représentatives du territoire d'étude de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne : CU Le Creusot -Montceau-les-Mines, CA Le Grand Chalon, CC Sud Côte Chalonnaise et CC Grand Autunois Morvan